

36 - Cessions de véhicules et matériels divers

Mme l'Adjointe THIEBAUT, Rapporteur : Dans le cadre de son programme de cession du matériel réformé, la Ville organisera des ventes aux enchères destinées à céder des véhicules et matériels réformés ou dont elle n'a plus l'utilité, provenant de l'ensemble des services municipaux.

La Ville procédera à ces ventes selon deux moyens :

- Organisation d'une vente aux enchères annuelle sur le site du Centre Technique Municipal (CTM) avec un commissaire-priseur, le 28 mai 2016 ;
- Ventes aux enchères sur Internet, via la plateforme de la Société Agorastore.

Ainsi la Ville va soumettre en vente aux enchères sur Internet différents biens détaillés ci-après, pour une mise à prix d'une valeur potentiellement supérieure à 4 600 € (pour rappel, l'article L 2122-22 du CGCT prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €).

Description	Etat	Date de mise en service	Km / heures	Prix de vente estimatif
PEUGEOT 607 EXECUTIVE V6 2,7 HDI CLIM	Moyen	17/05/2005	190 500 km	4 800 €
LAND ROVER DEFENDER 90 TDI JEEP	Vétuste	03/09/1998	53 008 km	5 000 €
BALAYEUSE SEMAT A420 SUR CHASSIS IVECO EURO CARGO 100 E15	Vétuste	24/07/2001	13 018 h	9 000 €
BALAYEUSE COMPACTE 4 M3 80 KM/H EUROVOIRIE	Vétuste	14/12/2010	6 229 h	15 000 €
GOMMEUR DE GRAFFITIS LOMAPRO LCR 2001	Vétuste	02/04/1999	369 h	9 000 €
GROUPE HYDROGOMMAGE NETWORK	Vétuste	24/09/2007	4 437 h	7 000 €
TRACEUSE DE BANDES EUROLINERS	Vétuste	29/06/2005	1 640 h	8 000 €
CHARGEUR FRONTAL SUR TRACTEUR VALTRA	Vétuste	26/03/2009	0 h	8 000 €
STATION VAE CLEAN ENERGY PLANET	Bon	26/08/2011		8 000 €
STATION VAE CLEAN ENERGY PLANET	Bon	07/02/2012		8 000 €
LOT DE 10 PORTES COMPLETES HORODATEURS STRADA ET CHAPEAUX SOLAIRES	En état de fonctionnement	> 2006	Quantité 10 lots	4 000 €

La Ville pourra également vendre de gré à gré des matériels et véhicules réformés.

Pour les poids lourds et gros engins, les cessions pourront également être réalisées sur proposition de reprise jointe à l'offre du fournisseur dans le cadre du remplacement du matériel.

D'autre part, pour soutenir leur action, la Ville pourra céder à des associations œuvrant pour l'insertion dans l'emploi des véhicules réformés et amortis de faible valeur vénale.

Enfin, un véhicule léger réformé et amorti de faible valeur vénale pourra être mis à disposition du Comité des Fêtes pour réalisation d'un char pour le Carnaval.

Les recettes des ventes de matériels réformés seront inscrites au budget par décision modificative et prises en charge sur la ligne de crédit 77.020.775.00511.32000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à organiser sur le site du CTM avec un commissaire-priseur ou sur Internet des ventes aux enchères de matériels et véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus d'utilité,

- autoriser M. le Maire à vendre aux enchères les biens concernés par une mise à prix d'une valeur supérieure à 4 600 €,

- autoriser M. le Maire à vendre des matériels et véhicules réformés de gré à gré,

- autoriser l'encaissement du montant de ces ventes,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les actes de cession de véhicules de faible valeur à des associations d'insertion ou au Comité des Fêtes.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.